

est en bonne voie. Déjà cet enseignement se donne dans une mesure appréciable chez nous. Néanmoins, il n'a pas encore droit de cité dans toutes les écoles et là où l'on s'en occupe, ce n'est pas d'une façon assez méthodique ni assez suivie.

Ce qui manque, c'est un décret rendant l'enseignement anti-alcoolique obligatoire et un programme de cet enseignement avec direction pédagogique *ad hoc*. Cet enseignement, règle générale, peut se donner occasionnellement, sans surcharger l'horaire de l'école, à propos d'une dictée, d'une rédaction, d'une lecture. L'enseignement direct étant réservé aux seuls finissants de chaque degré de l'école primaire. (1)

Afin d'assurer aux travaux de notre commission une sanction pratique, permettez-moi de vous suggérer les vœux suivants :

VŒUX

I. — QUE L'ENSEIGNEMENT ANTI-ALCOOLIQUE (enseignement occasionnel) SOIT DÉCRETÉ A TOUS LES DEGRÉS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE.

II. — QUE L'ENSEIGNEMENT DIRECT, A L'AIDE DU MANUEL ROUSSEAU (Petit Catéchisme de Tempérance et de Tuberculose) OU AUTRE OUVRAGE APPROUVÉ PAR QUI DE DROIT, SOIT DONNÉ AU MOINS UNE HEURE PAR SEMAINE, A LA DERNIÈRE ANNÉE DE CHAQUE COURS : 4^e ANNÉE DU COURS ÉLÉMENTAIRE, 2^e ANNÉE DU COURS INTERMÉDIAIRE, 2^e ANNÉE DU COURS SUPÉRIEUR.

C.-J. MAGNAN

Rapporteur de la Commission de l'Enseignement.

Les Ecoles primaires et les Ecoles normales, en France, en Suisse et en Belgique (2)

PREMIÈRE PARTIE — FRANCE

CHAPITRE II

Les écoles primaires officielles

II. — BUT QU'ELLES POURSUIVENT

Le but de l'école primaire en France est bien déterminé dans le programme officiel et les instructions qui l'accompagnent : « Education complète de l'enfant : physique, intellectuelle et morale. Apprendre à chaque élève ce que personne ne doit ignorer et ce que tous doivent savoir, c'est-à-dire les connaissances indispensables à tout citoyen ».

Dans la pratique, c'est le *Certificat d'études*, couronnement nécessaire de la scolarité primaire qui est l'objectif vers lequel tendent tous les efforts du personnel enseignant.

L'enseignement primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes de six ans révolus à treize ans révolus. Mais dès qu'un élève a obtenu le certificat d'études primaires, il est émancipé. Et comme les enfants peuvent se présenter à l'examen

(1) Tout l'enseignement dans nos écoles peut se prêter à la lutte contre le terrible fléau de l'alcoolisme. « Les causeries, les dictées, les problèmes, peuvent contenir les données les plus utiles, les plus précises par des faits, des chiffres, des récits constatant la triste vérité, les dangers, les folies, les ruines de toute nature qui sont l'effroyable suite de l'alcoolisme. » Paris, *Circulaire* de 1895.

(2) Voir livraison de décembre 1910 : *Les Ecoles primaires officielles* (en France) : I. — *Leur Caractère*.